


NOTE CONCEPTUELLE


**ORGANISATION D'UN ATELIER À L'INTENTION DES FONCTIONNAIRES
DES IMPÔTS DES ÉTATS MEMBRES DE LA CEDEAO SUR LA ZONE DE
LIBRE ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE - PERSPECTIVES DE
REVENUS ET IMPLICATIONS**

(27 - 29 MARS 2023)

 Plot 26, Sokode Crescent
Wuse Zone 5, FCT Abuja, Nigeria

 www.wataf-tax.org

 info@wataf-tax.org

 +234(0)706 711 3055
+234(0)815 641 0255



RÉSUMÉ

1. INTRODUCTION.....	1
2. OBJECTIFS.....	2
3. DATE ET LIEU.....	2
4. PARTICIPANTS.....	2
5. RÉSULTATS ESCOMPTÉS.....	3
6. MÉTHODOLOGIE.....	3
7. CONTACT.....	3
8. ANNEXE : ORDRE DU JOUR.....	3





1. INTRODUCTION

Avec plus de 1,3 milliard¹ de consommateurs et un PIB combiné de plus de 3,4 trillions de dollars américains², ainsi que l'espoir d'étendre la taille de l'économie africaine à 29 trillions de dollars américains d'ici 2050, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) sera la plus grande zone de libre-échange au monde, en termes de pays membres, depuis l'avènement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995.

Alors que les pays d'Afrique de l'Ouest et d'autres Communautés économiques régionales (CER) ont intensifié leurs efforts pour exploiter les potentiels inhérents à la ZLECAf pour stimuler le commerce régional et intra-africain par la création du marché commun à travers le Schéma de Libéralisation des Échanges de la CEDEAO (SLEC) qui a conduit à l'introduction de l'Union douanière et la mise en œuvre du Tarif extérieur commun (TEC) au niveau régional, il est à espérer que ces initiatives serviront de véritables éléments constitutifs pour la mise en œuvre de la ZLECAf. La libre circulation des personnes, des capitaux, de la main-d'œuvre, des biens et des services ainsi que la promotion des investissements au sein de la Communauté sont nécessaires pour une mise en œuvre efficace. Pour atteindre le résultat escompté, il est impératif d'harmoniser progressivement les politiques et les lois sur le commerce, les impôts et autres politiques fiscales.

Il est à noter qu'au cœur de la libéralisation des échanges en général et de la ZLECAf en particulier, se trouve la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires aux frontières. En conséquence, il est prévu que les États membres (EM) suppriment les droits de douane aux frontières pour les biens et services admissibles, c'est-à-dire les biens ou services établis comme étant d'origine africaine en vertu d'une Règle d'origine bien élaborée.

Cependant, avec la diminution du flux d'aide publique au développement aux États membres (EM), des craintes subsistent quant à l'impact que la ZLECAf pourrait avoir sur l'effort de mobilisation des recettes intérieures (MRI) des États membres. D'autres sont préoccupés par les implications fiscales possibles d'une circulation accrue des personnes et des biens à travers les frontières, ils s'enquêtent de ce que cela laisse présager pour les systèmes d'évasion fiscale, les prix de transfert, les conventions fiscales, entre autres.

¹ <https://au-afcfta.org/about/>

² Développement de la stratégie et du plan de mise en œuvre de l'AfCFTA - 007 MITI NAC-JU, février 2021



Reconnaissant le rôle de la MRI dans le développement des États membres et la nécessité de clarifier certaines questions fiscales pour stimuler leur effort de MRI alors qu'ils s'engagent pleinement dans la mise en œuvre de la ZLECAf, le FAFOA organise cet événement pour mettre en évidence les effets positifs de l'intégration et minimiser les effets négatifs de la concurrence fiscale dans les États membres. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du plan stratégique du FAFOA pour 2022-2024, qui vise à soutenir et à promouvoir une administration fiscale efficace et efficiente en Afrique de l'Ouest et à renforcer les capacités du personnel des administrations fiscales membres.

2. OBJECTIFS

Les objectifs de l'atelier de formation sur la Zone de libre-échange continentale africaine - Perspectives de revenus et implications sont les suivants :

- i. Fournir aux participants un aperçu de la ZLECAf en tant qu'instrument ;
- ii. Doter les participants de connaissances sur les implications économiques de la ZLECAf ;
- iii. Examiner les implications fiscales de la ZLECAf afin d'aider les États membres à faire un choix de politique fiscale plus éclairé.
- iv. Faciliter le partage d'expériences et de connaissances entre pays .

3. DATE ET LIEU

L'atelier de formation est prévu en personne à Lomé, au Togo, du 27 au 29 mars 2023. Des informations détaillées sur le lieu de l'atelier seront fournies ultérieurement.

4. PARTICIPANTS CIBLES

Les experts en politique fiscale seront issus des administrations fiscales et des ministères des finances/du commerce et d'autres organismes compétents des États membres du FAFOA. Il est envisagé d'avoir un nombre total de vingt-cinq (25) à trente (30) participants. Au moins trois (3) fonctionnaires des impôts de chacune des quinze (15) Administrations fiscales des États membres du FAFOA et des représentants du Secrétariat de la ZLECAf devraient participer à l'atelier de formation.





Les participants des États membres du FAFOA peuvent :

- i. être fonctionnaire des impôts, en particulier du Bureau de la fiscalité internationale ;
- ii. être du service des douanes ou travailler dans des fonctions liées aux douanes ; et
- iii. participer à la mise en œuvre de la ZLECAf ou au programme d'harmonisation des politiques fiscales.

5. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

À l'issue de l'atelier, les fonctionnaires des impôts devraient :

- i. comprendre les opportunités et les défis de la mise en œuvre de la ZLECAf ;
- ii. être capables de mettre en évidence le lien entre la ZLECAf et leur législation fiscale nationale et d'expliquer son impact sur la mobilisation des recettes intérieures ; et
- iii. être mieux outillés pour la mise en œuvre de la ZLECAf du point de vue de la politique fiscale.

6. MÉTHODOLOGIE

Des services d'interprétation simultanée seront assurés en anglais, portugais et français. Les présentations seront également faites de la même manière afin de tenir compte des barrières linguistiques dans la sous-région. L'atelier sera interactif afin de faciliter le partage d'informations entre les pays membres.

7. CONTACT

M. Dan-Asabe OZAYASHI

Responsable de la formation et du renforcement des capacités

Secrétariat du FAFOA

Portable : (+234) 8037318368

Courriel : dan-asabe.ozayashi@wataf-tax.org

8. ANNEXE : ORDRE DU JOUR

